



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD

AVIS PUBLIC – PROMULGATION

RÈGLEMENT NO. 383-2026 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE RACCORDEMENT D'UN NOUVEAU PUIXS (P6) AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET DES TRAVAUX CONNEXES COMPORTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 277 160 \$ REMBOURSABLE EN VINGT-CINQ (25) ANS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le 4 mai 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard a adopté le règlement suivant :

- **Règlement no. 383-2026 décrétant des travaux d'installation et de raccordement d'un nouveau puits (P6) au réseau d'aqueduc et des travaux connexes comportant une dépense et un emprunt de 2 277 160 \$ remboursable en vingt-cinq (25) ans.**

Un avis de motion et présentation du projet de règlement ont été donnés et adopté préalablement, soit à la séance extraordinaire du 17 avril 2026;

Un avis public a été donné le 5 mai 2026 aux personnes habiles à voter du territoire aux fins de demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire;

Lors de la tenue du registre le 13 mai 2026, aucune personne sur un maximum de 1288 personnes concernées par ledit règlement n'a apposé leur signature;

Le nombre requis pour que soit tenue un scrutin d'approbation référendaire est de 140;

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, soit le 9 juin 2026;

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Le texte de ce règlement est disponible sur le site web de la municipalité, (www.saint-bernard.quebec) ainsi qu'au bureau de la soussignée situé au **1499 rue Saint-Georges, Saint-Bernard, (QC), G0S 2G0**, où toute personne peut en prendre connaissance.

Donné à Saint-Bernard, ce 11 juin 2026.

(Signé)

Marie-Eve Parent
Directrice générale et greffière-trésorière